

Septembre 2011

## À TOUS LES ORGANISMES DÉTENANT UNE CHARTE DU SCFP

### LE 10 DÉCEMBRE – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNE

Chères consœurs,  
Chers confrères,

John Peters Humphrey, un Canadien du Nouveau-Brunswick, a écrit, en 1947, l'ébauche du document sur les droits de la personne le plus complet des écrits historiques – la « Déclaration universelle des droits de la personne ». La Déclaration visait à établir le fondement des droits de la personne partout dans le monde et représentait un changement de direction important par rapport aux événements qui s'étaient produits lors de la Seconde Guerre mondiale et par rapport au colonialisme continu qui était généralisé partout dans le monde à ce moment-là. La Déclaration universelle des droits de la personne est maintenant le document le plus universel dans le monde et il a été traduit dans plus de 300 langues et dialectes, allant de l'abkhaz au zoulou, afin de promouvoir un langage commun pour toutes et pour tous, le langage des droits de la personne.

John Peters croyait que le véritable respect des droits de la personne ne se concrétise souvent qu'à la suite de pressions exercées par un public informé et concerné. Il a souligné que la Déclaration universelle était le produit de nombreuses personnes. Il croyait que sans le courage de groupes de personnes déterminées, la Déclaration n'aurait peut-être jamais été écrite. L'appui unanime qu'il a reçu aux Nations Unies le 10 décembre 1948 était en partie dû au militantisme dévoué de syndicats, de groupes religieux, de groupes ethnoraciaux et du mouvement pour la paix partout dans le monde.

Le 10 décembre, Journée internationale des droits de la personne, le Syndicat canadien de la fonction publique célèbre fièrement et rend hommage au courage et aux actions déterminées des personnes qui ont lutté et confronté les politiques ségrégationnistes racistes et contesté le racisme systémique pour obtenir le respect des droits de la personne au Canada et partout dans le monde.

Le SCFP fait appel à la vigilance, pour voir à ce que la signification et l'intention de la Déclaration universelle des droits de la personne soient toujours maintenues par nos gouvernements, dans nos collectivités et dans nos lieux de travail. Que ce soit en travaillant au sein de groupes de travail pour lutter contre le racisme et le profilage racial, en défendant l'égalité des sexes, en demandant une accessibilité complète pour les personnes, ou en assurant que la liberté d'association des travailleuses et travailleurs soit maintenue, c'est un travail qui nécessite l'engagement de notre mouvement et le courage des travailleuses et travailleurs dévoués qui sont prêts à agir pour le bien collectif.

.../2

PAUL MOIST – National President / Président national CLAUDE GÉNÉREUX – National Secretary-Treasurer / Secrétaire-trésorier national

TOM GRAHAM – FRED HAHN – DANIEL LÉGÈRE – LUCIE LEVASSEUR – BARRY O'NEILL – General Vice-Presidents / Vice-présidents généraux



Recycled  
Cert. No. SCS-COC-00048  
© 1996 FSC

Partout dans le monde, des syndicalistes sont assassinés, ou battus ou torturés en défendant les droits des travailleuses et travailleurs. Toutefois, de braves membres syndiqués continuent de lutter pour maintenir le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité contenu dans l'article 3 de la Déclaration universelle.

Plus près de nous, le gouvernement fédéral continue de faire pression pour l'adoption de lois et de politiques sous les traits de la sécurité nationale qui violeraient l'article 9 de la Déclaration universelle, nos droits à une audience juste et publique par des tribunaux impartiaux lorsque nous faisons face à des accusations criminelles, et l'article 13, notre droit de liberté de mouvement.

Le SCFP continue de travailler solidairement avec des groupes de droits de la personne pour contester le régime des certificats de sécurité du gouvernement fédéral, le processus judiciaire secret et écrasant qui accompagne la *Loi antiterroriste*, le profilage racial et l'initiative d'exclusion aérienne, chacun violant les droits de la personne fondamentaux établis par la Déclaration universelle.

Les trente articles contenus dans la Déclaration universelle des droits de la personne sont tout aussi profonds aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a plus de 60 ans. Continuons de jouer un rôle majeur pour donner une signification à la Déclaration, en nous levant et en disant non à toutes les formes de discrimination et d'exploitation (article 2); en préconisant les droits de toute personne de fonder avec d'autres syndicats et de s'affilier à des syndicats (article 23); en luttant pour le droit à la sécurité sociale (article 22) et à l'éducation (article 26); et en prêtant main-forte en joignant nos voix à la tâche qui est de créer un monde dans lequel les droits et les libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet (article 28).

Nous encourageons les membres du SCFP et nos collectivités de partout à profiter de la Journée internationale des droits de la personne de 2011 pour s'unir afin de préconiser la diversité et de mettre fin à la discrimination.

Pour plus d'information sur la *Déclaration universelle des droits de la personne* et d'autres initiatives en matière d'égalité, veuillez communiquer avec le Service de l'égalité du SCFP à [www.scfp.ca/egalite](http://www.scfp.ca/egalite). Pour obtenir une copie de la Déclaration, allez à : [http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR\\_Translations/frn.pdf](http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf).

**Nous vous souhaitons une excellente célébration de la Journée internationale des droits de la personne!**

Nous vous prions d'accepter nos salutations solidaires.

Le président national,



PAUL MOIST

HM/dw\*sepb 491

Le secrétaire-trésorier national,



CLAUDE GÉNÉREUX